



# ma-cantine

## .agriculture.gouv.fr

Réussir la transition  
vers une alimentation durable

Tutoriel de prise en main de la  
plateforme *ma cantine*

Janvier 2025

## Sommaire

---

<b>Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>1. Les étapes pour créer son compte sur ma cantine .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Les étapes pour créer une cantine sur la plateforme .....</b>	<b>5</b>
2.1. Vous ne gérez qu'une seule cantine .....	5
2.2. Vous gérez plusieurs cantines (cas des cuisines centrales) .....	7
2.2.1. <i>OPTION 1 : vous avez peu de cantines satellites (moins de 10)</i> .....	7
2.2.2. <i>OPTION 2 : vous avez beaucoup de cantines satellites (plus de 10)</i> .....	8
<b>3. Faire son bilan annuel et télédéclarer ses données d'achats sur ma cantine .....</b>	<b>9</b>
3.1. Dans le cas d'une cantine simple .....	9
3.1.1. <i>La télédéclaration simplifiée .....</i>	11
3.1.2. <i>La télédéclaration détaillée .....</i>	14
3.2. Cas d'une cuisine centrale .....	15
3.3. Cas d'une cuisine satellite .....	15
<b>4. Suivre ou importer ses achats .....</b>	<b>16</b>
<b>5. Les autres outils disponibles sur la plateforme .....</b>	<b>16</b>

### Remarque préalable

Si vous rencontrez la moindre difficulté lors d'une de ces étapes, n'hésitez pas à contacter le support de la plateforme *ma cantine* : [support-egalim@beta.gouv.fr](mailto:support-egalim@beta.gouv.fr).

### Restauration collective

Activité de restauration hors foyer caractérisée par la fourniture de repas à une collectivité de consommateurs réguliers, liée par accord ou par contrat ainsi que l'activité des cuisines centrales, qui le cas échéant, les approvisionnent.<sup>1</sup>

**Inscrivez-vous à notre info-lettre ma cantine à destination des SRC en cliquant [ici](#).**

### Préambule

---

#### ◎ *ma cantine, qu'est-ce que c'est ?*

*ma cantine* est une plateforme numérique gouvernementale à destination des gestionnaires de restaurants collectifs et de leurs convives et développée par le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF) et la Direction interministérielle du numérique (DINUM) pour les accompagner dans la mise en œuvre de la loi EGALIM.

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021573483/2024-02-01/>

## ◎ Qui doit s'inscrire ?

*ma cantine* est destinée aux responsables légaux et aux gestionnaires publics et privés des services de restauration collective. Concrètement, il s'agit de plusieurs types de fonctions : Élu de collectivité, Directeur d'établissement, Gestionnaire administratif, Comptable, Responsable Restauration, Chef et/ou cuisinier. Plusieurs personnes peuvent être rattachées à une même cantine. Les services de restauration peuvent être en gestion directe ou en gestion déléguée/concédée.

L'inscription des gestionnaires/responsables légaux d'un service de restauration (dans les secteurs public et privé) est obligatoire.

## ◎ Comment s'inscrire ?

Ce tutoriel vous propose un pas à pas pour réaliser votre inscription et les étapes de saisie de vos achats.



# ma cantine

## 1. Les étapes pour créer son compte sur ma cantine

Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Créeer son compte utilisateur »<sup>2</sup>](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/1--Cr%C3%A9er%20son%20compte%20utilisateur)

- Accédez à la page internet suivante : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr>
- Cliquez sur « **Créer mon compte** » en haut à droite de cette page.
- Vous accédez à la page suivante :
- **Complétez les informations** : nom, prénom, adresse courriel,

Renseignez les champs ci-dessous pour créer un compte gestionnaire de cantine. Munissez-vous du **numéro SIRET** de votre ou de vos établissement(s) de restauration pour la prochaine étape : la création de votre ou de vos cantine(s).

Les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

Prénom	Nom d'utilisateur *
Agnès	agnes.dufresne
Nom	Mot de passe *
Dufresne	Entrez votre mot de passe
Adresse électronique *	Confirmation de mot de passe *
Format attendu : nom@domaine.fr agnes.d@example.com	Confirmez votre mot de passe
Numéro téléphone Format attendu : 01 22 33 44 55	<input type="checkbox"/> Je suis une développeuse ou un développeur logiciel et j'ai besoin d'accéder aux APIs <input type="checkbox"/> J'atteste avoir lu et accepté les <a href="#">CGU</a> *
<a href="#">S'inscrire</a>	
<a href="#">J'ai déjà un compte</a>	
	

numéro de téléphone (facultatif). Cela génère automatiquement un nom d'utilisateur.

Vous devez ensuite choisir un mot de passe, cocher la case « J'atteste avoir lu et accepté les CGU » et cliquer sur « S'inscrire ».

**N'hésitez pas à vous identifier via « MonComptePro » : solution officielle d'accès aux outils et sites Internet de l'administration, dédiée aux professionnels !**

**Félicitations, votre compte est maintenant créé !**

<sup>2</sup> <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/1--Cr%C3%A9er%20son%20compte%20utilisateur>

## 2. Les étapes pour créer une cantine sur la plateforme

Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Crée une cantine sur la plateforme »](#)<sup>3</sup>

Une fois votre compte créé, vous pouvez ajouter directement une cantine :

The screenshot shows the 'Ajouter ma cantine' (Add my canteen) page. At the top, there is a message: 'Il y a des nouveaux événements à venir, découvrez-les et notre communauté !' (There are new events coming, discover them and our community!). A 'Nos événements' button is also present. The main heading is 'Ajouter ma cantine'. Below it, a sub-heading says 'Étape 1/2 : Renseignez le SIRET de votre établissement'. A note below the heading says: 'Vous ne le connaissez pas ? Utilisez l'[Annuaire des Entreprises](#) pour trouver le SIRET de votre cantine, ou l'[Annuaire de l'Éducation](#) pour les cantines scolaires.' There is a text input field for 'SIRET' with a 'Valider' (Validate) button and an 'Annuler' (Cancel) button. Below the input field, a note says: 'Pour toute question ou difficulté veuillez consulter notre [foire aux questions](#) ou [contactez-nous](#)'. A section titled 'Besoin de créer plus de 5 cantines ?' contains a note: 'Notre outil d'import permet de créer plusieurs cantines depuis un fichier tableau Excel, LibreOffice, ou CSV. Suivre les indications suivantes pour préparer votre fichier.' A 'Importer mes cantines' button is located here. At the bottom of the page, there is a footer with the Ministry of Agriculture logo ('MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT'), links to 'legfrance.gouv.fr', 'gouvernement.fr', 'service-public.fr', and 'data.gouv.fr', and a note about the license: 'Mentions légales | Conditions générales | Politique de confidentialité | Accessibilité : partiellement conforme | Plan du site'. It also states: 'Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence MIT.'

Plusieurs options s'offrent à vous :

- **Si vous connaissez le numéro SIRET de votre établissement :** vous pouvez directement l'inscrire dans l'espace dédié.

### Attention

*ma cantine* fonctionne selon la logique « un lieu de restauration = un établissement créé sur la plateforme ». Ainsi dans le cas des écoles, il faut renseigner le SIRET de l'école et non celui de la commune.

- **Si vous ne connaissez pas le numéro SIRET de votre établissement :** vous pouvez le retrouver dans l'[Annuaire des entreprises](#). Les cantines scolaires peuvent également être trouvées dans l'[Annuaire de l'Éducation](#).

**Si, après recherche, le (ou les) site(s) de restauration n'ont pas de SIRET en propre :**  
contactez le service support afin de procéder à une ou plusieurs inscription(s) sans SIRET, à l'adresse [support-egalim@beta.gouv.fr](mailto:support-egalim@beta.gouv.fr)

- **Si vous gérez plusieurs cantines,** cliquer sur « Annuler », pour accéder directement à votre espace personnel et pouvoir créer plusieurs cantines depuis un fichier. Rendez-vous à l'étape 2.2 pour la suite des étapes.

### 2.1. Vous ne gérez qu'une seule cantine

<sup>3</sup> <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/2--Cr%C3%A9er%20une%20cantine%20sur%20la%20plateforme>

- Une fois le numéro SIRET renseigné, cliquez sur « Valider ». La page suivante s'affiche sur votre écran :

- Vérifiez le nom et la localisation de votre cantine.
- Complétez les informations relatives à votre cantine en fonction de son mode de fonctionnement (cuisine sur place ; cuisines satellite ; cuisine centrale (avec ou sans lieu de service)).
- Renseignez votre secteur d'activité, le type d'établissement (public ou privé) et votre mode de gestion (directe ou concédée).
- Puis cliquez sur « Valider » pour passer à l'étape suivante (voir partie 3 Faire son bilan annuel et déclarer ses données d'achats sur ma cantine)

#### **Attention**

Sauf exception (cuisine centrale livrant plusieurs cuisines satellites), la cantine doit être inscrite dans un seul et unique secteur d'activité (secteur de l'entité à laquelle la restauration est rattachée)

#### **Attention**

Le rattachement à un ministère de tutelle doit être renseigné uniquement si votre établissement est sous la tutelle de l'État, de ses services déconcentrés ou de ses établissements publics. Besoin d'aide sur ce point ? [guillaume.defer@agriculture.gouv.fr](mailto:guillaume.defer@agriculture.gouv.fr)

## 2.2. Vous gérez plusieurs cantines (cas des cuisines centrales)

- Après avoir cliqué sur « Annuler », vous accédez à la page suivante :

The screenshot shows a dashboard titled 'Bienvenue dans votre espace, Guillaume'. It features a section 'Mes cantines' with a thumbnail of a meal and details: '(test) DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION', 'Publiée', 'Paris 15e Arrondissement', '150 couverts', 'Restaurants administratifs d'état (ra)', 'Gestion directe'. To the right is a large blue '+' button with the text 'Ajouter une cantine' below it. At the bottom, there's a link 'Créer plusieurs cantines depuis un fichier'.

Deux options s'offrent alors à vous :

### 2.2.1. OPTION 1 : vous avez peu de cantines satellites (moins de 10)

Lorsque vous avez peu de cantines satellites, le plus simple est de les saisir une par une sur la plateforme. Suivez la procédure suivante :

- Créez votre cuisine centrale en cliquant sur « Ajouter une cantine ».

The screenshot shows the 'Ajouter une cantine' step. It lists two satellite cantines: 'Rennes métropole' and 'Préfecture de la région Bretagne'. A red arrow points down to the large blue '+' button labeled 'Ajouter une cantine' on the right. At the bottom, there's a link 'Créer plusieurs cantines depuis un fichier'.

- Renseignez le numéro SIRET de votre cuisine centrale puis cliquez sur « Valider ».
- Renseignez toutes les informations inhérentes à votre cuisine centrale.
- Cliquez sur « Valider ».
- Vous arrivez sur la page ci-dessous.
- Vous pouvez ensuite ajouter vos différents satellites en renseignant leur numéro de SIRET (**attention à ne pas renseigner le SIRET des communes ou des EPCI mais bien de chaque établissement**).
- Renseignez les informations de la cantine satellite puis cliquez sur « ajouter ».
- Répétez la procédure pour les autres satellites.

Développement et APIs > Préfecture de département Ille-et-Vilaine > Gérer mes satellites

## Vos cantines satellites

Cette cuisine centrale fournit des repas à 3 cantines. Vous n'avez ajouté aucune cantine satellite.

Nom	SIRET	Couverts par jour

Vous n'avez pas renseigné des satellites

Ajoutez une nouvelle cantine satellite

Utilisez le formulaire en dessous pour ajouter des satellites un après l'autre. Sinon, utilisez notre [outil d'import des cantines et diagnostics](#) si vous avez les données en format CSV.

**Étape 1/2 : Renseignez le SIRET de votre établissement**

Vous ne le connaissez pas ? Utilisez [l'Annuaire des Entreprises](#) pour trouver le SIRET de votre cantine, ou [l'Annuaire de l'Education](#) pour les cantines scolaires.

SIRET  Valider

Vous avez déclaré que votre établissement livrait des repas à 3 cantines, mais nous comptons 0 cantines associées à votre établissement dans notre base de données. Veuillez corriger la divergence avant télédéclarer.

Gérer mes satellites

## Mon établissement

Accédez ci-dessous aux différents outils de gestion de votre établissement sur la plateforme « ma cantine ».

**Mes satellites**

Ajoutez et publiez les cantines que vous livrez

0 / 3 satellites renseignés

[Ajouter mes satellites](#) [Publier](#)

**Ma vitrine en ligne**

Statut NON PUBLIÉE

Dernière mise à jour jamais

Visiteurs (année en cours)

[Publier ma cantine](#) [Générer mon affiche](#)

**Félicitations, votre cuisine centrale et ses satellites sont créés !**

### 2.2.2. OPTION 2 : vous avez beaucoup de cantines satellites (plus de 10)

Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Créez plusieurs cantines \(>10\) sur la plateforme »](#)<sup>4</sup>

- Cliquez sur « Créez plusieurs cantines depuis un fichier ».
- Un questionnaire vous guide dans la stratégie d'import à

**Mes cantines**

(test) DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION

Publiée

Paris 15e Arrondissement  
150 couverts  
Restaurants administratifs d'état (ra)  
Gestion directe

**Ajouter une cantine**

ou

**Créer plusieurs cantines depuis un fichier**

**Importer vos données**

Complétez le formulaire ci-dessous pour trouver le fichier adapté à votre situation.

Étape 1 sur 6

**Cantines**

Etape suivante : Achats

Est-ce que vos cantines sont déjà existantes sur la plateforme ma cantine ?

Oui

Non

[Revenir à l'étape précédente](#)

adopter :

**Choix 1 : Importer des cantines sans bilan** : Importation massive de cantine sans données d'achat ;

**Choix 2 : Importer des cantines et bilans simples** : Importation massive de cantine avec données d'achat simplifiées ;

<sup>4</sup> [https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/3--Créer plusieurs cantines \(%3E10\) sur la plateforme](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/3--Créer plusieurs cantines (%3E10) sur la plateforme)

**Choix 3 : Importer des cantines et bilans complets** : Importation massive de cantine avec données d'achat détaillées.

Peu importe votre choix, vous avez accès à plusieurs formats de téléchargement de vos données : Excel, OpenDocument ou CSV.

- Complétez le fichier avec les informations demandées.

#### Attention

Pour compléter ce document, vous devez respecter une nomenclature précise visible plus bas sur la page internet.

- Vous avez la possibilité d'associer le(s) gestionnaire(s) de la cantine afin qu'il(s) puisse(nt) collaborer au remplissage des données.

#### Toutes les données ne sont pas obligatoires

Vous pouvez voir les données obligatoires dans la colonne « obligatoire » tout à droite du tableau de la nomenclature des données.

- Une fois le document complété, enregistrez-le sur votre ordinateur.
- Transférez ensuite votre document vers le site *ma cantine*. Pour cela, cliquez sur l'encart « transférer le fichier ».

Vidéo explicative : <https://cellar-c2.services.clever-cloud.com/ma-cantine-equalim/videos/Tutoriel-import-de-masse.m4v>

### 3. Faire son bilan annuel et télédéclarer ses données d'achats sur *ma cantine*

#### Rappel de sémantique

Sur *ma cantine* le **bilan** peut être renseigné tout au long de l'année. Il peut être modifié et vous avez la possibilité de le compléter en plusieurs fois.

Le bilan permet de renseigner la répartition des achats (en €HT) par :

- **Catégorie** : [bio], [Label Rouge], etc.
- **Famille** : [viandes et volailles], [poissons, produits de la mer et de l'aquaculture], etc.

Le bilan peut également intégrer des informations relatives au Gaspillage, aux Menus végétariens, à la Substitution des plastiques ainsi qu'à l'Information des convives.

**Ce bilan doit être ensuite télédéclaré**, lors de la campagne de télédéclaration qui intervient une fois par an. L'acte de télédéclarer permet la transmission de votre bilan à l'administration (lors de la campagne, un bouton « Télédéclarer » apparaît sur votre interface).

#### 3.1. Dans le cas d'une cantine simple

- Rendez-vous sur l'onglet « mon tableau de bord » et cliquez sur la cantine pour laquelle vous souhaitez réaliser un bilan.
- Cela vous amène sur la page « Ma progression » : cliquez sur « Faire le bilan »
- La page suivante vous permet de compléter les données propres à votre cantine au regard des 5 mesures phares de la loi EGALIM :

## DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION

Année

2023

Appro.

Gaspillage

Protéines végétales

Subst. plastiques

Info. convives

Établissement

### Plus de produits de qualité et durables dans nos assiettes

Depuis 2022, les repas doivent comporter au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique ou en conversion, pour les cantines en France métropolitaine.

Faites le bilan de vos achats pour :

- vous situer par rapport à ces objectifs,
- bénéficier de ressources personnalisées selon votre situation pour vous améliorer,
- informer vos convives directement sur la plateforme ma cantine ou en générant facilement une affiche,
- et participer aux campagnes annuelles de collecte de données d'achat pour permettre d'établir le bilan statistique national.

Pour cela, vous avez besoin à minima de connaître la valeur totale de vos achats de l'année, et les valeurs totales d'achats bios, de qualité, et durables.

Pour vous aider à vous préparer à la saisie de vos valeurs d'achat, télécharger notre guide qui liste les données à saisir pour réaliser ce bilan.

[Antécédent : Préparer la saisie de mes données d'achat](#) ↴

PDF – 642 Ko

Sauf mention contraire, toutes les questions sont obligatoires.

Commencer

Compléter mes achats

Éditer mon affiche

Générer mon affiche

- Le dernier onglet « Établissement » vous permettra de vérifier et de corriger vos informations avant de déclarer.
- Cliquez sur « commencer » en bas de l'onglet « Appro. ». Une page s'ouvre sur laquelle vous devez saisir le Total (en € HT) de tous vos achats alimentaires. Renseignez la valeur puis cliquer sur « sauvegarder et continuer ».

**Attention : sur ma cantine, toutes les données d'achats sont exprimées en € HT.**

- La page suivante vous demande si vous souhaitez choisir la saisie simplifiée ou la saisie détaillée.

Selon le niveau d'information disponible, vous pouvez choisir entre les deux types de saisie suivantes.

- Télédéclaration - saisie simplifiée** Vous connaissez les valeurs totales de vos achats bio et de qualité
- Télédéclaration - saisie détaillée** Vous connaissez les labels et les familles de produits de vos achats

## **Précisions sur la saisie simplifiée et la saisie détaillée**

L'article 3 de l'arrêté du 14 septembre 2022 fixant les modalités de transmission par les gestionnaires de restaurants collectifs des données nécessaires à l'établissement du bilan statistique annuel mentionné au V de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime<sup>5</sup> indique que **tous les restaurants peuvent réaliser la télédéclaration simplifiée jusqu'en 2025 (pour les données d'achat 2024)**.

Par ailleurs, les données pour les bilans statistiques des années 2021 à 2024 concernant les restaurants satellites desservis par une cuisine centrale peuvent faire l'objet d'une déclaration centralisée au niveau de leur cuisine centrale.

### **Produit ayant plusieurs labels**

La valeur d'achat ne pourra être comptée que dans une seule des catégories. Par exemple, un produit à la fois biologique et label rouge ne sera comptabilisé que dans la catégorie 'bio'.

#### **3.1.1.La télédéclaration simplifiée**

Pour la télédéclaration simplifiée, les valeurs d'achat sont à indiquer par catégorie (4 catégories : Bio, SIQO, autres achats EGALIM, Critère d'achat), toute famille de produit confondu. Le détail par famille de produit est seulement demandé pour les viandes et volailles fraîches ou surgelées ainsi que pour poissons, produits de la mer et de l'aquaculture. Ce détail est nécessaire pour savoir si la mesure de 60 % de produits durables et de qualité est respectée pour ces deux familles de produit.

**Pour connaître le détail des labels demandés, reportez-vous à cette page :**  
<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/mesures-phares/qualite-des-produits>

### **Concernant les viandes**

Cette famille est composée au moins des denrées listées dans le décret du 26/01/2022, c'est-à-dire les viandes bovines, porcines, ovines et de volailles (y compris lapin) au sens du [règlement \(UE\) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 modifié concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires](#). Cette famille inclut aussi les viandes de type cabri, kangourou, cerf etc. pouvant être servies dans les DOM.

Les viandes fraîches ou surgelées avec une première transformation de type découpe ou viandes hachées sont incluses dans cette famille de produits.

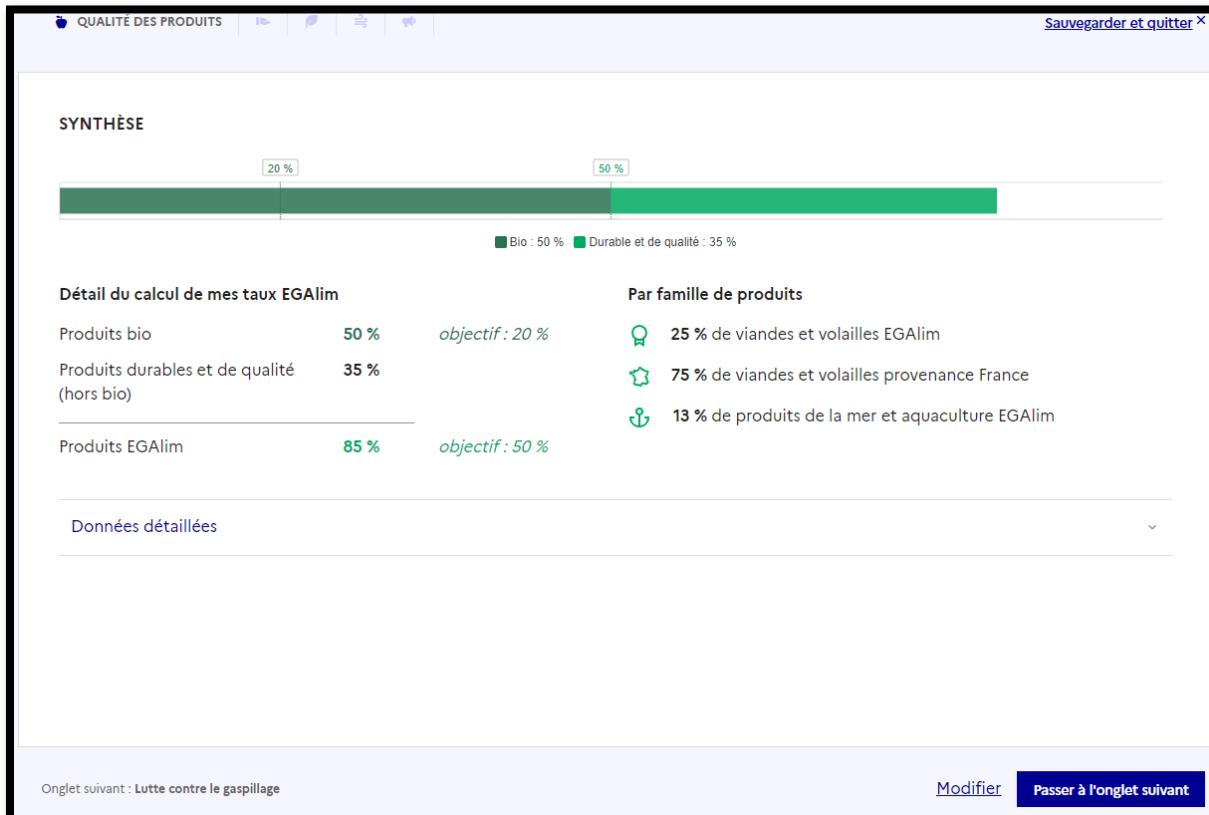
Sont exclues les préparations élaborées composites comportant de la viande.

### **Concernant les poissons**

La famille des produits de la pêche est étendue à la famille « produits aquatiques frais et congelés » qui prend en compte les produits de la pêche, de l'aquaculture mais en excluant les préparations élaborées composites comportant de la viande et/ou du poisson et les produits en boîte (sardine, thon, maquereau...).

- Une fois toutes les valeurs renseignées, la page de synthèse vous montre votre positionnement par rapport aux obligations de la loi :

<sup>5</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000046335035/2024-04-13>



- ① Cliquez sur « passer à l'onglet suivant » et renseignez le reste des informations de votre cantine dans les 4 autres onglets (Gaspillage, Protéines végétales, Substit. Plastiques. et Info. convives).
- ② Une fois tous les onglets renseignés, l'onglet « Établissement » vous propose de vérifier les informations de votre cantine.

#### Attention

L'exactitude des informations de votre établissement est importante (notamment votre secteur d'activité). Ces informations servent ensuite aux services du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt à élaborer le rapport annuel du Gouvernement au Parlement.

- ① Vous avez saisi vos données d'achat, mis à jour les informations relatives aux autres mesures EGAlim, vérifié les informations relatives à votre établissement alors vous êtes prêt à télédéclarer ces informations à l'administration en vue d'établir le bilan annuel qui sera remis au Parlement avant sa publication au grand public.
- ② Une fenêtre s'ouvre pour vous demander de vérifier une dernière fois vos données. Si vous ne voyez pas d'erreur, cochez la case « je déclare sur l'honneur la véracité de mes informations » puis cliquez sur « télédéclarer ces données ».

#### Important

Veillez à bien cliquer sur le bouton « Télédéclarer ». Cette procédure valide vos données qui sont alors considérées comme officielles et définitives auprès de l'administration. Si cette procédure n'est pas suivie, votre déclaration n'est pas validée (et ne respecte pas la loi).



[Changer d'établissement](#)[Appro.](#)[Gaspillage](#)[Protéines végétales](#)[Substit. plastiques](#)[Info. convives](#)[Établissement](#)

## Données relatives à mon établissement

## SYNTHESE

[Modifier mes données](#)

Nom de la cantine

Préfecture de département Ille-et-Vilaine

- (i)* Choisir un nom précis pour votre établissement permet aux convives de vous trouver plus facilement. Par exemple : *École maternelle Olympe de Gouges, Centre Hospitalier de Bayonne, Restaurant administratif Les Lucioles...*

SIRET  
17350001800101Commune  
Rennes

Type de production

Mon établissement prépare ce qu'il sert à ses convives



Mode de gestion

Directe



Secteur d'activité

Restaurants administratifs d'état (ra)



Type d'établissement

Public



Couverts moyens par jour

250

Nombre total de couverts à l'année

55 750

[Information des usagers et convives](#)[Vérifier et télé déclarer mes données 2023](#)

## Télé déclarer

[BILAN À TÉLÉDÉCLARER](#)

Votre bilan est complet !

[Télé déclarer](#)

Question, problème ?

[Contactez-nous](#)**Félicitations, vos données sont télé déclarées !**

À mesure que vos bilans annuels se succéderont, vous aurez la possibilité de visualiser la progression de votre établissement (avec l'option « ma progression »).

### 3.1.2.La télédéclaration détaillée

La télédéclaration détaillée reprend la même logique que la simplifiée. La différence réside dans le fait que chaque label doit être renseigné individuellement (hormis pour AOC / AOP / IGP / STG qui restent regroupés) et surtout que **chaque catégorie de produit doit être détaillée pour chaque label** (voir ci-dessous).

#### Si vous n'avez pas le niveau de détail demandé

En 2025 (pour les données d'achats 2024), toutes les cantines peuvent continuer à faire leur télédéclaration en mode simplifié<sup>6</sup>.

En 2026, toutes les cantines de plus de 200 couverts par jour devront obligatoirement passer par la télédéclaration détaillée (donc à partir des données d'achat 2025). Si vous ne disposez pas encore du niveau de détail, l'outil de suivi des achats intégré à ma cantine peut vous aider<sup>7</sup>.

 Bio	
<b>Produit ayant plusieurs labels :</b> la valeur d'achat ne pourra être comptée que dans une seule des catégories. Par exemple, un produit à la fois biologique et label rouge ne sera comptabilisé que dans la catégorie « bio ».	
Viandes et volailles fraîches et surgelées	Charcuterie
<input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
€ HT	€ HT
Produits aquatiques frais et surgelés	Fruits et légumes frais et surgelés
<input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
€ HT	€ HT
BOF (Produits laitiers, beurre et œufs)	Boulangerie / Pâtisserie fraîches
<input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
€ HT	€ HT
Boissons	Autres produits frais, surgelés et d'épicerie
<input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
€ HT	€ HT

<sup>6</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000049406742/2024-04-13](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000049406742/2024-04-13)

<sup>7</sup> <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/mes-achats?page=1>

### 3.2. Cas d'une cuisine centrale

Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Les obligations pour une cuisine centrale »](#)<sup>8</sup>

- Lorsqu'une cuisine centrale fait son bilan, il existe deux possibilités :

Pour mes cantines satellites, je saisirai :

Les données sur l'ensemble des mesures EGAlim  Les données d'approvisionnement seulement

Appro. Gaspillage Protéines végétales Substit. plastiques Info. convives Établissement

- « **Les données sur l'ensemble des mesures EGAlim** » : dans ce cas, toutes les catégories peuvent être remplies par la cuisine centrale qui fait alors un bilan global pour elle et pour toutes ses cuisines satellites.
- « **Les données d'approvisionnement seulement** » : dans ce cas, seule la catégorie « Plus de produits de qualité et durables dans nos assiettes » peut être remplie par la cuisine centrale (les autres catégories seront grises). Les autres catégories sont à remplir par les cuisines satellites (qui doivent se créer un compte sur la plateforme au préalable).

#### Point d'attention : renseigner les achats en tant que cuisine centrale

L'arrêté du 18 mars 2024 modifiant l'arrêté du 14 septembre 2022 fixant les modalités de transmission par les gestionnaires de restaurants collectifs des données nécessaires à l'établissement du bilan statistique annuel<sup>9</sup> autorise les cuisines centrales à déclarer les données d'achats de leurs satellites à leur niveau jusqu'en 2025.

##### ➤ Renseigner les mêmes données pour toutes les cuisines satellites

Quand les repas préparés sont identiques pour tous les établissements que vous servez ou que vous n'avez pas encore mis en place un suivi par établissement, le renseignement d'une déclaration globale pour tous vos satellites est encore possible jusqu'en 2025. Vous pouvez l'effectuer comme une déclaration pour une cantine simple.

##### ➤ Renseigner des données différencierées pour vos satellites

Pour renseigner des données différentes pour chaque satellite, il est nécessaire de passer par le fichier d'import des achats. Pour cela, rendez-vous au point « 4. Suivre ou importer ses achats ».

### 3.3. Cas d'une cuisine satellite

Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Les obligations pour une cantine satellite »](#)<sup>10</sup>

- Le reste de la procédure du bilan est identique à celle décrite dans le point Dans le cas d'une cantine simple.

<sup>8</sup> [https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/6--Les obligations pour une cuisine centrale](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/6--Les%20obligations%20pour%20une%20cuisine%20centrale)

<sup>9</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000049406667/2024-04-13/>

<sup>10</sup> [https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/8--Les obligations pour une cantine satellite](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/8--Les%20obligations%20pour%20une%20cantine%20satellite)

## 4. Suivre ou importer ses achats

Rendez-vous dans l'onglet « Mes achats » dans votre interface *ma cantine*.

○ Vous avez **deux possibilités** :

- Ajouter vos achats **produit par produit** (option à privilégier si vous avez décidé de vous servir de « *ma cantine* » comme votre outil de suivi quotidien de vos achats) ;

*Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Utiliser la fonctionnalité "suivi d'achat" »](#)*<sup>11</sup>

- Effectuer un import de **plusieurs produits** à partir d'un fichier (option à privilégier si vous utiliser un autre logiciel pour comptabiliser vos achats).

*Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Importer ses achats »](#)*<sup>12</sup>

○ Toutes ces données d'achat seront ensuite automatiquement reportées dans votre bilan préalable à la déclaration.

## 5. Les autres outils disponibles sur la plateforme

Aide tout au long des étapes : [support-egalim@beta.gouv.fr](mailto:support-egalim@beta.gouv.fr)

Liens vers les webinaires en vidéo.

Tous les enregistrements des webinaires passés sont directement accessibles sur cette page : [ma-cantine.agriculture.gouv.fr/communaute/](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/communaute/)

- Présentation générale de *ma cantine* : [www.loom.com/share/38b9308adc8e4df0a961ea469c92ce97](https://www.loom.com/share/38b9308adc8e4df0a961ea469c92ce97)
- Créer son compte utilisateur :  
[ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/1--Cr%C3%A9er%20son%20compte%20utilisateur](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/1--Cr%C3%A9er%20son%20compte%20utilisateur)
- Créer une cantine sur la plateforme :  
[ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/2--Cr%C3%A9er%20une%20cantine%20sur%20la%20plateforme](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/2--Cr%C3%A9er%20une%20cantine%20sur%20la%20plateforme)
- Créer plusieurs cantines sur la plateforme :  
[ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/3--Cr%C3%A9er%20plusieurs%20cantines%20sur%20la%20plateforme](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/3--Cr%C3%A9er%20plusieurs%20cantines%20sur%20la%20plateforme)
- Télédéclarer ses données sur « *ma cantine* » :  
[ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/4--T%C3%A9l%C3%A9clarer%20ses%20donn%C3%A9es%20sur%20ma%20cantine](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/4--T%C3%A9l%C3%A9clarer%20ses%20donn%C3%A9es%20sur%20ma%20cantine)
- Importer ses achats :  
[ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/10--Importer%20ses%20achats](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/10--Importer%20ses%20achats)
- Utiliser la fonctionnalité « suivi d'achat » [ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/4--T%C3%A9l%C3%A9clarer%20ses%20donn%C3%A9es%20sur%20ma%20cantine](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/4--T%C3%A9l%C3%A9clarer%20ses%20donn%C3%A9es%20sur%20ma%20cantine)

<sup>11</sup> [https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/9--Utiliser\\_la\\_fonctionnalit%C3%A9\\_suivi\\_d'achat](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/9--Utiliser_la_fonctionnalit%C3%A9_suivi_d'achat)

<sup>12</sup> [https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/10--Importer\\_ses\\_achats](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/10--Importer_ses_achats)



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ma  
can  
tine**

© Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire  
2025  
<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/>